

OBJECTIFS

Connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Concevoir et de gérer un plan de biosécurité, mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène sur l'exploitation porcine.

PUBLIC

Éleveurs porcins Alsace et limitrophes.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION : Questionnaire d'évaluation en fin de formation

Modalités

1 jour (7 heures)

29/11/2021

à Schiltigheim

9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Repas : restaurant d'entreprise
(à charge du participant)

Intervenants :

Marc PETERSCHMITT,
Vétérinaire

Coût de la formation : 180 €

(nets de taxes)

Chef/associé/collaborateur
exploitant* : **0 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la
limite du plafond annuel de prise en
charge de 2 000 € par Vivea)

Exploitant en démarche
d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité
agricole : **50 €**

Salarié d'une entreprise
affiliée Ocapiat (ex-FAFSEA) : **140 €**
(prise en charge partielle possible)

Autre salarié/particulier : **180 €**

Contenu :

- ◆ Connaître les bases scientifiques de la PPA pour mieux apprécier les moyens de lutte en élevage.
- ◆ Comprendre l'intérêt de la biosécurité sur mon élevage.
- ◆ Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène.
- ◆ Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité.
- ◆ Concevoir un plan d'action pour maîtriser les risques sur son exploitation

Méthodes pédagogiques :

Présentation vidéo-projetée, échange avec les participants, brainstorming, analyse de cas des exploitations des participants.

DERNIERE SESSION DE FORMATION



Responsable de stage :
Sébastien LIBBRECHT, tél. 03 88 19 17 07
sebastien.libbrecht@alsace.chambagri.fr

Formation cofinancée par :



L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires
Référént handicap : Sébastien LIBBRECHT
(03 88 19 17 07)

Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 – Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
@alsace.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>